COLLECTION
FICHE PRATIQUE

CONSTRUISONS ENSEMBLE LES RELATIONS HOMMES CHIENS TROUPEAUX
Réseau PROS'PAIRS

FICHE 4

LA GESTION DE LA LIBERTÉ DU CHIEN DE CONDUITE

La gestion de la liberté est la base de la réussite de l'éducation et du dressage au troupeau. Pour devenir et rester un compagnon de travail fiable, obéissant et efficace, le chien de conduite doit être dépendant de son maître. Il est donc indispensable de lui prévoir un endroit à lui où il est au calme et en sécurité lorsque vous ne pouvez pas vous occuper de lui.

UN CHIEN DE TROUPEAU EST TOUJOURS SOUS LE CONTRÔLE DE SON MAÎTRE

Du fait de ses aptitudes naturelles (génétique), le chien de conduite est très réactif au mouvement, autrement dit, il va courir après tout ce qui bouge : voitures, vélos, animaux, etc. et se fatiguer physiquement et psychiquement. De plus, un chien en liberté, livré à lui-même, développe de l'indépendance vis-à-vis de son maître et il aura beaucoup plus de mal à supporter les contraintes futures liées au dressage. C'est pourquoi, en l'absence de son maître, le chien doit être dans un endroit à lui (qui lui est dédié) : de préférence le chenil ou un petit parc clôturé de détente ; l'alternance des deux est un bon compromis. Il sera ainsi content de retrouver son maître, plus réceptif et apprendra plus vite à travailler.



Il est important de développer un relationnel de qualité avec son chien.

GÉRER LA LIBERTÉ DE SON CHIEN, C'EST D'ABORD S'EN OCCUPER

Idéalement, plus le chien passera du temps avec son maître, sous son contrôle, meilleures seront les chances de développer un relationnel de qualité. Attention, un chien sous contrôle est un chien à proximité immédiate de son maître, sous sa surveillance, en pouvant le rappeler à tout instant.

Mettre le chien dans un endroit calme, clos et sécurisé quand le maître est dans l'incapacité de le surveiller, c'est aussi prendre soin de lui.

En résumé, le chien dans son chenil ou son parc de détente quand je ne peux pas m'en occuper pour :

- canaliser et renforcer sa motivation,
- veiller à sa sécurité (endroit protégé, sans risque),
- permettre son repos physique et mental,
- être sûr de le retrouver quand cela sera nécessaire (travail, éducation, etc.),
- gérer la reproduction (les mâles ne prendront pas l'habitude de divaguer, les femelles en chaleurs ne se feront pas saillir),
- apprendre au chien à rester seul (utile dans le cas par exemple d'un chien blessé ou d'une chienne en chaleur).

Pas plus de 4 h d'affilée (sauf la nuit évidemment !).

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

OÙ CONSTRUIRE LE CHENIL POUR QUE LE CHIEN S'Y REPOSE ?

Le chenil ou le parc de détente doivent être bien conçus et bien situés. Privilégiez un endroit calme en évitant la proximité des animaux. En effet, si le chien est trop familier avec eux, il risque de perdre sa motivation et son envie de les faire bouger. Il pourrait également en permanence être excité par leur présence, donc se fatiguer et ne pourra pas être disponible et concentré lorsque vous le solliciterez au travail.

Si vous avez plusieurs chiens, il faut que chacun ait son propre chenil pour éviter les problèmes de bagarres, disputes à la gamelle ou encore que le chiot ne se « fixe » sur l'adulte (le prenne pour exemple et référent). En parc de détente, il est possible de mettre **en séance ponctuelle** le jeune chien avec un vieux chien plus calme (attention, sans lien de parenté) ; la nuit il sera de préférence seul dans son chenil.

Deux chenils côte à côte peuvent avoir une porte leur permettant de communiquer. Ainsi, deux chiens adultes qui s'entendent bien peuvent se rejoindre en journée et pour plus de sécurité, être séparés la nuit, chacun dans son chenil.

Le chien étant un animal social, si vous avez plusieurs chiens, il est possible de les emmener tous ensemble dans une séance de promenade mais toujours sous votre contrôle direct et pendant un temps limité. Vous êtes présent pour les surveiller et vous gérez la relation entre vos chiens. Si vous avez travaillé le rappel, cela peut être l'occasion de vérifier qu'il fonctionne en présence d'autres chiens.

LA RÉGLEMENTATION AUTOUR DU LOGEMENT DU CHIEN[1]

L'espace minimal requis pour l'hébergement des chiens dont la taille est inférieure à 70 cm au garrot est d'une surface de 5 m² par chien et d'une hauteur de 2 m. L'espace minimal requis pour l'hébergement des chiens dont la taille est supérieure à 70 cm au garrot est d'une surface de 10 m² par chien et d'une hauteur de 2 m.

Tout ou partie de cet espace d'hébergement est abrité des intempéries et du soleil.

Il peut être réduit pour les séjours dans les locaux d'isolement le temps du traitement de l'animal malade. Les chiots non sevrés peuvent être hébergés sur ces surfaces minimales avec leur mère, tant que les individus peuvent se mouvoir librement.

Pour les installations ou locaux construits avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, un hébergement de 10 m² peut accueillir jusqu'à deux chiens de plus de 70 cm au garrot.

Les chiens ont accès en permanence à une courette en plein air dont la surface est adaptée à leurs besoins en fonction de la race. Cette obligation ne s'applique pas aux installations ou locaux construits avant le 1er janvier 2015 et dont l'activité a été dûment déclarée avant le 1er janvier 2015.

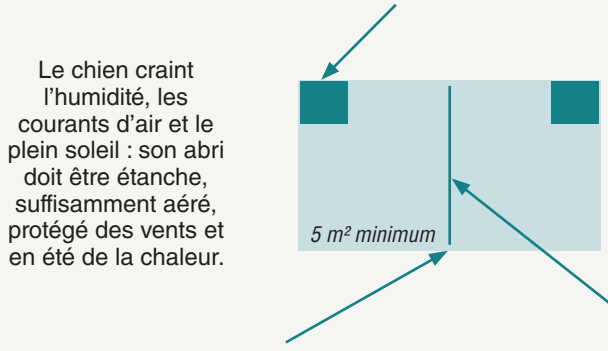
Le sol des courettes est conçu et entretenu pour ne pas être source de nuisances, de risque sanitaire et garantir les conditions de bien-être des chiens.

Les chiens peuvent se mouvoir librement, sans entrave et sans gêne. Ils ne peuvent être tenus à l'attache que ponctuellement, sous surveillance et conformément à l'arrêté du 25 octobre 1982 susvisé. Ainsi, l'attache est interdite pour les animaux n'ayant pas atteint leur taille adulte. La longueur de la chaîne ne peut être inférieure à 2,50 mètres pour les chaînes coulissantes et 3 mètres pour les chaînes insérées à tout autre dispositif d'attache.

Si vous attachez votre chien adulte, voici quelques conseils :

- avec du matériel adapté (collier, chaîne) permettant de contenir le chien à la fois correctement et confortablement ;
- contre un mur et sans possibilité au chien de s'emmêler ou de franchir un obstacle (risque de pendaison) ;
- en sécurité par rapport aux autres chiens (risques d'agression) ;
- en présence d'eau propre et à volonté ;
- dans un endroit propre et sec.

COMMENT CONSTRUIRE LE CHENIL POUR QUE LE CHIEN S'Y SENTE BIEN ?



Exemple d'aménagement d'un chenil.

[1] Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

L'ENRICHISSEMENT DU MILIEU[2]

Lorsqu'un animal est dans un environnement adapté à ses besoins, il est en mesure de réaliser ses activités essentielles au cours de la journée dans des proportions adaptées : alimentation, repos, déplacement, interactions sociales, exploration, etc. (notion de budget-temps). Il existe une variabilité individuelle, en fonction de la génétique (race et tempérament), des expériences et des apprentissages qui doit être prise en compte pour adapter l'environnement au mieux. Dans un chenil ou un parc, le chien subit des contraintes spatiales et sociales. Dans le souci de son bien-être, il est important d'enrichir son milieu de vie :

- en lui laissant de temps en temps des jouets éducatifs et adaptés à son âge, notamment les journées où vous aurez moins de temps pour vous en occuper. Par exemple :
 - une bouteille d'eau écrasée sans bouchon et sans plastique détachable, pour le chiot qui n'est pas en âge de la détruire ;
 - une simple branche, de préférence en bois dur, notamment d'olivier ;
 - des bois de cerfs ;
 - un os charnu (mais pas n'importe lequel, un os à moelle) ou un bloc de viande congelé (avantages : appétence, occupation sur un temps plus ou moins long, prévention du tartre, soulagement des dents)
 - une oreille de porcs séchée ;
 - le jeu KONG (boucher les extrémités avec éventuellement du fromage fondu ou du beurre de cacahuète ; pour le remplissage, plus vous mettez des formes géométriques différentes et d'aliments différents, plus ça va durer et être appétant).
- ou encore, en procédant à des aménagements adaptés comme la présence d'une plateforme ou d'une niche à toit plat par exemple.

MÉTHODE ET OUTILS DE MANIPULATION[3]

L'utilisation et l'enseignement de méthodes et outils de nature à infliger aux animaux des blessures, des souffrances, de la douleur, du stress ou de la peur est interdite, dont notamment tout dispositif piquant, électrique ou étrangleur sans boucle d'arrêt à l'exception de la perche de capture lorsque son utilisation est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes ou des animaux.

A l'exception des cas prévus par la législation en vigueur, le port de la muselière est limité, dans les cas nécessaires, aux sorties hors de l'établissement, au contact avec le public, aux premières mises en contact avec des congénères, aux séances d'éducation ou rééducation et aux manipulations pour la réalisation de soins.



Une niche avec un toit plat est un outil d'enrichissement du milieu.

[2] BAUDET L., CAMUS L.-C., 2015. **Approche comparative du bien-être des chiens en captivité : influence de l'environnement physique et social sur le comportement.** Thèse de Médecine vétérinaire, École nationale vétérinaire d'Alfort,138 p.

[3] Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

IL EST TOUJOURS TEMPS DE BIEN FAIRE !

Même si votre chien a toujours été en liberté, vous verrez que le fait de le mettre dans un endroit clos et sécurisé (chenil et parc de détente) quand vous n'êtes pas disponible rendra votre chien plus obéissant, plus à même d'accepter les contraintes inhérentes au dressage et « moins têtu ».

En résumé, il est impératif que vous ayez toujours le contrôle de votre chien, qu'il soit en liberté avec vous ou au chenil/parc quand vous êtes absent. L'expérience de terrain nous montre que jusqu'à l'âge de 2 ans, cette règle est primordiale pour bien réussir son chien de conduite (mise en place d'une bonne base de travail avec une motivation renforcée et un chien qui commence à montrer une certaine maturité), sous réserve de s'en occuper bien sûr !



Chien dans son parc de détente.



Un chenil bien aménagé est un lieu sécurisé et où le chien se sent bien. Une paroi à mi-hauteur pourrait être rajoutée dans ce chenil.

QU'EST CE QU'UN ÉLEVEUR DE CHIEN ?

L'élevage de chiens est l'activité consistant à détenir au moins 1 femelle reproductrice et à vendre au moins 1 chiot né de cette femelle. Toute personne qui exerce cette activité est un éleveur professionnel et est soumis à un ensemble d'obligations.

Pour en savoir plus :

Consultez le site du Service public : **https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33452**

Réseau PROS'PAIRS

Coordonné et animé par l'Institut de l'Élevage, le réseau national PROS'PAIRS réunit deux équipes spécialisées : l'une dédiée aux chiens de conduite, l'autre aux chiens de protection de troupeaux. Il rassemble des professionnels du monde agricole - éleveur de bovins, ovins, caprins, bergers, vachers... -, utilisateurs de chiens sur leur troupeau.
L'objectif du réseau est de produire des savoirs, savoir-faire et savoir-être actualisés et reconnus sur les relations Hommes-chiens-troupeaux, et de transmettre cette expertise via un parcours de formation cohérent et complet, des documents de référence (guide, fiches, vidéos, etc.) et des évènements collectifs.
Les membres du réseau en charge des formations collectives sont reconnus comme « formateurs agréés » par l'Institut de l'Élevage, gage de qualité et de professionnalisme.

Retrouvez des conseils techniques et les contacts utiles par département sur la page web :

chiens-de-troupeau.idele.fr

CE DOCUMENT EST PROTÉGÉ AU TITRE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION ÉCRITE

RÉDACTION : BARBARA DUCREUX (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE - barbara.ducreux@idele.fr) ET LES FORMATEURS DE L'ÉQUIPE CHIENS DE CONDUITE DU RÉSEAU PROS'PAIRS
CRÉDITS PHOTOS : STÉPHANIE DAYDE-FONDA
RÉF. 0025 316 017 • ISBN : 978-2-7148-0181-4 • MISE EN PAGE : ISABELLE GUIGUE (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE) • OCTOBRE 2025

AVEC LE SOUTIEN DE :
Confédération Nationale de l'Elevage CNE